



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 31 janvier 2005

5861/05

**PESC 96
COMEP 5**

NOTE

Objet: Processus de paix au Moyen-Orient
 - Conclusions du Conseil

Lors de sa session du 31 janvier 2005, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a adopté les conclusions relatives au processus de paix au Moyen-Orient qui figurent à l'annexe de la présente note.

**Conclusions du CAGRE sur le Processus de Paix au Moyen-Orient
(Bruxelles, le 31 janvier 2005)**

1. Le Conseil se réjouit de la tenue des élections présidentielles palestiniennes et de leur caractère libre et équitable. Il exprime son respect pour la responsabilité et la maturité démocratique dont a fait preuve le peuple palestinien. Il exprime son appréciation à Israël pour les mesures qui ont permis de faciliter le processus électoral. Il présente ses plus vives félicitations au Président Mahmoud Abbas et s'engage à travailler avec lui et son Premier Ministre dans l'objectif de réaliser les aspirations légitimes palestiniennes à travers la mise en œuvre urgente de la feuille de route. A cet égard, le Conseil développera le plan d'action à court terme adopté par le Conseil européen de novembre dernier. La réunion de Londres, qui se tiendra le 1er mars, offrira à la communauté internationale l'opportunité de soutenir les efforts du Président palestinien.
2. Le Conseil est prêt à soutenir et encourage les efforts des deux parties pour relancer les contacts politiques à tous les niveaux. A cet effet, le Conseil appelle instamment toutes les parties concernées à s'abstenir de tout acte qui compromettrait les négociations menant à une solution, par le biais du processus défini dans la feuille de route, fondée sur la coexistence des deux Etats et conduisant à la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.

3. Le Conseil condamne tous les actes de terrorisme et de violence. Tout doit être fait pour saisir l'occasion du nouveau contexte politique. Les deux parties et la communauté internationale doivent saisir la chance de donner une nouvelle impulsion au Processus de Paix, en relançant la feuille de route. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache aux efforts actuels visant à garantir l'arrêt des violences. Il demande aux deux parties de coopérer à cette fin. Le Conseil fait appel au Gouvernement israélien pour prendre des mesures pour soulager les souffrances et améliorer les conditions de vie des Palestiniens, y inclus en matière de libre circulation.

 4. Le Conseil réaffirme que l'Union européenne soutiendra, en coordination avec les autres membres du Quatuor ainsi que l'Égypte, la mise en œuvre du retrait de la Bande de Gaza et de certaines parties du Nord de la Cisjordanie en tant que première étape du processus global, conformément aux conditions définies par le Conseil européen de mars 2004.

 5. Le Conseil rappelle qu'une paix globale doit aussi inclure la Syrie et le Liban. Il rappelle aussi l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
-